

MARDI, LE 13 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 13 janvier 2026, à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

Est absente : Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe.

Assemblée : 1 personne

2. MOT DU MAIRE

Bienvenue en 2026!
En souhaitant que tout se passe bien pour l’ensemble de la communauté en cette nouvelle année.

26-01-01

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Décembre 2025
9. Règlement numéro 26-02-01 déterminant le taux de taxe foncière et la tarification des services pour l’exercice 2026
10. Règlement numéro 26-02-02 concernant le traitement des élus(es) pour l’année 2026
11. Règlement numéro 26-02-03 renouvelant le règlement de constitution d’un comité consultatif d’urbanisme
12. Acceptation de l’Entente intermunicipale relative à la gestion des constats d’infraction
13. Corporation du transport adapté du Témiscamingue – Résolution d’engagement 2026
14. Adoption des immeubles en vente pour non-paiement de taxes
15. Résolution autorisant le remplacement du panneau électrique du bureau municipal
16. Correspondance
17. Affaires diverses
18. Deuxième période de question
19. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

26-01-02

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 soient adoptés tel que rédigés.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

26-01-03

5.1 RÉOLUTION – STATION DE LAVAGE

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu trois contre un que le conseil souligne son intention d’obtenir plus d’informations auprès de l’OBVT concernant un projet de station de lavage.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h58 à 20h13

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Le maire a discuté des points suivants concernant les rencontres avec la MRC de Témiscamingue :

- Projet de la piscine
- Coût de l’essence à la frontière de l’Ontario et du Québec
- Les cinq priorités des MRC demandées par le ministre responsable de l’Abitibi-Témiscamingue, François Legault.

8. ADOPTION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	12 340.52 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste, déplacement et divers
Salaires élus	3 739.55 \$	Dernier versement annuel
Bell Mobilité	150.77 \$	Cellulaires / Décembre 2025
Communication Cloudli (Visa)	111.31 \$	Téléphonie IP / Bureau et Centre communautaire
Contribuable	779.10 \$	Remboursement trop payé taxe foncière
Desjardins sécurité financière	803.55 \$	Ass. Collectives / Décembre 2025
Bénévole	30.00 \$	Location costume - Fête de Noël
Hydro-Québec	1 502.44 \$	Électricité / Usine eau potable
"	912.93 \$	Électricité / Centre communautaire
"	297.18 \$	Électricité / Lumières de rues
"	186.15 \$	Électricité / Patinoire
"	2 007.56 \$	Électricité / Garage municipal
"	37.38 \$	Électricité / Entrepôt Carrefour Sud
"	699.78 \$	Électricité / Bureau et loyer 4B
"	103.77 \$	Électricité / Camping Lac-des-Bois
Revenu Québec	7 650.34 \$	Remises salariales / Novembre 2025
Revenu Canada	2 790.45 \$	Remises salariales / Novembre 2025
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable
TOTAL	34 284.63 \$	

26-01-04

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2025		
Deveau Dufour Mottet Avocats	1 098.30 \$	Honoraires juridiques divers dossiers
Diocèse Rouyn-Noranda	20.00 \$	Frais d'inscription au Registre funéraire provincial / Concessions lots cimetière sept. à déc. 2025
Distribution Gironne Ltée	774.48 \$	Entretien et réparation / Garage, chargeuse-pelleteuse et véhicule incendie
Équipement Mori7	2 594.35 \$	Couteaux, patins, sabot / Déneigement
Fédération québécoise des municipalités	62.81 \$	Honoraires Plan de gestion des actifs en eau
Garage Patriote	3 367.70 \$	Réparation déneigeuse
GLS	12.66 \$	Livraison tests d'eau
H2Lab	117.85 \$	Analyses / Eau potable novembre 2025
Les entreprises N. Vachon	609.37 \$	Réparation / Chargeuse-pelleteuse
Lettrage Frans Gauthier	477.15 \$	Affiches - Fête des Tuques
MRC de Témiscamingue	96.00 \$	Service de mutations 2025
Ok pneus Écotone Ville-Marie	160.95 \$	Panneau solaire caméra écocentre-patinoire
Organisme de Bassin versant du Témiscamingue	14 544.34 \$	22 inspections d'installations septiques individuelles
Pneus GBM	627.75 \$	Pneu déneigeuse
Quincaillerie de l'est	4 428.31 \$	Essences / Camion, chargeuse- pelleteuse et instruments
"	168.83 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage* et parc
"	67.84 \$	Divers articles entretien-réparation / Véhicules
"	268.94 \$	Produits chimiques et articles d'entretien / Usine de traitement eau potable
"	56.42 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire
"	14.02 \$	Pièces souffleuse à neige / Patinoire
"	16.49 \$	Fournitures et cadeaux pour enfants / Fête de Noël
"	11.91 \$	Fourniture / Bureau
Quincaillerie Home Hardware	6.86 \$	Copies de clés. CR pour retour article
Terapro Construction	269.75 \$	Filtre à air et commutateur démarrage / Chargeuse-pelleteuse
Xérox Canada	24.60 \$	Service imprimante
Total	29 897.68 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de décembre 2025, tels que présentés ci-dessus :

QUE la somme de 13 280 .92 \$ (taxes nettes), nécessaire pour acquitter la facture de l'Organisme de Bassin versant, soit prélevée à même les surplus libres.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetés par le conseil. (C.M., art. 961)

Signé ce 13 janvier 2026

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

9. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-01 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE 2026

9.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-01 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE 2026

AVIS DE MOTION

La conseillère, Annie Gauthier, annonce qu'un règlement, portant le numéro 26-02-01, concernant l'adoption des taux de taxation et la tarification des services pour l'exercice 2026 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury sera adopté au cours d'une séance ordinaire ultérieure du conseil en vue de son adoption.

9.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-02-01 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE 2026

La conseillère, Annie Gauthier, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-02-01, concernant l'adoption des taux de taxation et la tarification des services pour l'exercice 2026 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

10. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES) POUR L'ANNÉE 2026

10.1 AVIS DE MOTION RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS (ES) POUR L'ANNÉE 2026

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Richard Moreau, annonce qu'un règlement, portant le numéro 25-02-02, concernant l'adoption du traitement des élu(e)s municipaux pour l'année 2026 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury sera adopté au cours d'une séance ordinaire ultérieure du conseil en vue de son adoption.

10.2 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-02 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES) POUR L'ANNÉE 2026

Le conseiller, Richard Moreau, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-02-02, concernant l'adoption du traitement des élu(e)s municipaux pour l'année 2026 de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

11. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-03 RENOUVELANT LE RÈGLEMENT DE CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

11.1 AVIS DE MOTION RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-03 RENOUVELANT LE RÈGLEMENT DE CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION

La conseillère, Sylvie Poudrier, annonce qu'un règlement, portant le numéro 26-02-03, renouvelant le règlement de constitution d'un comité consultatif d'urbanisme sera adopté au cours d'une séance ordinaire ultérieure du conseil en vue de son adoption.

11.2 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-02-03 RENOUVELANT LE RÈGLEMENT DE CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La conseillère, Sylvie Poudrier, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-02-03, renouvelant le règlement de constitution d'un comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

26-01-05

12. ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU que la VILLE DE VILLE-MARIE a proposé une entente intermunicipale relative à l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de gestion des constats d'infraction émis en vertu du Code de la sécurité routière et des règlements municipaux pour les municipalités participantes;

ATTENDU que cette entente vise à regrouper l'ensemble des activités de gestion administrative, informatique, juridique et de perceptions liées aux constats d'infraction, permettant une prestation de services efficiente et conforme aux lois applicables;

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury désire adhérer à cette entente conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ou aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, selon le cas;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte et approuve l'« Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infraction » pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, renouvelable automatiquement selon les modalités prévues à l'entente;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les obligations prévues à l'entente, incluant celles relatives aux paiements, à la collaboration administrative et à la transmission des informations nécessaires;

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la VILLE DE VILLE-MARIE.

26-01-06

**13. CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU TÉMISCAMINGUE –
RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 1 294.00 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRC de Témiscamingue) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la TACT, et qu'il subventionne le service.

26-01-07

14. ADOPTION DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE la greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, transmette, avant le 27 février 2026 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles, ici présentée, à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

D'AUTORISER la greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, ou en son absence, Monsieur Sami Bdiri, notaire et greffier-trésorier adjoint à la MRC de Témiscamingue, à enchérir et acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, pour la somme maximale indiquée en annexe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 14 mai 2026;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Témiscamingue et au Centre de services scolaires du Lac-Témiscamingue.

26-01-08

15. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'assurance municipale, à la suite d'une inspection, exige que la Municipalité procède au remplacement du panneau électrique du bureau municipal par un maître électricien ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue de Bellehumeur Électrique Inc. pour l'exécution des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu d'accepter la soumission de Bellehumeur Électrique Inc. au montant de 2000.00 \$ (taxes non incluses) pour le remplacement du panneau électrique au bureau municipal.

16. CORRESPONDANCE

16.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2026-2027

Une lettre du 22 décembre 2025 du ministre Jonathan Julien annonce l'octroi d'une subvention de 660 008 \$ à la Municipalité dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 concernant le projet de réfection du ponceau du ruisseau Charron et d'un ponceau dans le 9e Rang Est (résolution 25-09-125).

16.2 FONDATION LABELLE ESPOIR - REMERCIEMENTS

La Fondation Labelle Espoir remercie chaleureusement le conseil pour le don correspondant à la location de la salle du centre communautaire offert dans le cadre du Marché de Noël 2025. La Fondation souligne que ce geste contribue à appuyer la lutte contre la pauvreté de la région.

17. AFFAIRES DIVERSES

26-01-09

17.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que le MTMD a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 660 008 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de deux ponceaux situés sur le territoire de la municipalité :

CONSIDÉRANT que la municipalité doit conclure une convention d'aide financière avec le MTMD afin de recevoir ladite contribution;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte l'aide financière de 660 008 \$ octroyée dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTMD;

QUE la municipalité autorise la signature de la convention d'aide financière relative aux travaux de réfection de deux ponceaux – dossier EHK87649;

QUE le maire, Armel Gaudet et la directrice générale, Julie Gilbert soient autorisés à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente résolution

26-01-010

17.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LA MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE À EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE ET DE L’AFFICHAGE

ATTENDU que la Maison des jeunes du Témiscamingue occupe un local situé au sous-sol du centre communautaire;

ATTENDU que la Maison des jeunes souhaite effectuer, à ses frais, des travaux de peinture afin d'améliorer et d'entretenir l'espace qui lui est alloué;

ATTENDU que la Maison des jeunes désire également installer de l'affichage dans la grande vitrine située à l'entrée principale du centre communautaire;

ATTENDU que la Maison des jeunes s'engage à assumer l'ensemble des coûts liés aux travaux et à l'installation de l'affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et unanimement résolu :

D'AUTORISER la Maison des jeunes du Témiscamingue à procéder, sous réserve du respect des directives établies par la municipalité, aux travaux de peinture dans le local qu'elle occupe au sous-sol du centre communautaire;

D'AUTORISER la Maison des jeunes du Témiscamingue à installer de l'affichage dans la grande vitrine de l'entrée du centre communautaire, sous réserve du respect des directives établies par la municipalité.

17.3 SÉCURITÉ CIVILE

Le guide de l'élu municipal en sécurité civile, préparé par le ministère de la Sécurité publique, est remis à tous les élus(es).

Discussion concernant l'organisation de la sécurité civile considérant la venue d'un nouveau conseil à la municipalité et du projet d'embauche d'un conseiller en sécurité civile à la MRC de Témiscamingue.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

21h15 à 21h18.

26-01-011

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 21 heures 18 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 13 janvier 2026.

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

Armel Gaudet, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale